

# Séance du Conseil Municipal du 29/11/2024

Absents avec procurations : Mme Hazendonk, M. Vanderf

Absents sans procuration : Mme Courouble

## 1 – Subvention budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu au budget primitif le versement d'une subvention d'équilibre au budget assainissement d'un montant de 25 226,07 €. Cependant suite à l'ajustement des crédits, le montant nécessaire s'élève à 20 917,09 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil valide.

## 2 - Protection des données (RGPD et parcours cybersécurité)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre prestataire informatique AGEDI cessera d'assurer sa mission de délégué à la protection des données le 31/12/2024. Il présente le fonctionnement et les tarifs d'adhésion aux services « accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données » (RGPD) et « parcours cybersécurité » (destiné à se prémunir des attaques et piratages informatiques) proposés par l'ATD 16 (tarif 2024 : 413 € + tarif visite sur site dégressif suivant la périodicité au choix 1, 2 ou 3 ans). Le conseil décide d'adhérer aux services RGPD et Parcours cybersécurité avec une visite biannuelle à compter du 01/01/2025.

## 3 - Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune va être recensée du 16 janvier au 15 février 2025. Il a été décidé de nommer Madame LANE Cathy et M. BERLAND Didier comme agents recenseurs. M. Le Maire propose de les rémunérer à hauteur de 1400 € brut chacun. Le Conseil valide.

## 4 - Budgets : décisions modificatives

### Ajustements des crédits prévus aux BP 2024

#### Budget principal :

En fonctionnement nous avons perçu à ce jour 21 008 € de recettes en plus que ce qui était prévu au BP (FCTVA, FPIC, Dotation aménité rurale compensation zone Natura 2000...). Cela permet de réajuster certains comptes en dépenses.

En investissement dépense nouvelle pour le sol des halles de 16 925 € compensée par une diminution des crédits prévus en réserve.

fonctionnement				investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
65736221	-4 308,98 €	744	6 126,00 €	21318	16 925,00	10222	-6 126,00 €
657351	1 433,01 €	732221	4 086,00 €	2313	-23 051,00		
64118	6 700,00 €	748374	9 478,00 €				
64138	1 406,00 €	75888	1 318,00 €				
total	5 230,03 €		21 008,00 €	Total	-6 126,00	Total	-6 126,00 €

#### Budget assainissement collectif :

En fonctionnement nous avons perçu 7 221 € de recettes en plus que ce qui était prévu au BP (reversement redevance SAUR), ce qui permet d'ajuster certains comptes en dépenses (frais bancaires, ICNE...) et de diminuer de 4 308,98 € la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

En investissement augmentation du montant des subventions attendues (+ 129 954 €) et du montant des emprunts de 58 057 € pour permettre la réalisation d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions qui risque de s'échelonner sur 2 années.

fonctionnement				investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
618	1 053,00 €						
627	844,00 €	757	7 221,36 €			131	129 954,00 €
66112	1 015,38 €	7741	-4 308,98 €			1641	58 057,00 €
total	2 912,38 €	total	2 912,38 €	Total	0,00 €	Total	188 011,00 €

## **5 - Projet assainissement collectif La Borderie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un prêt relai afin de pallier au décalage de trésorerie que nous allons rencontrer pour le paiement des travaux de La Borderie car les versements des subventions risquent de s'étaler sur 2 ans (2025 et 2026). Il précise que sur 2024, l'Agence de l'Eau va verser 50 % des montants attribués (64 260.50 €) et le Département 73 % du montant de la subvention prévue pour la station (39 256.48 €). Le solde de l'Agence de l'Eau (65 020,50 €) sera versé sur 2025 mais concernant le Département (188 876.52 €), les dates des versements sont encore incertaines et s'effectueront sur 2025 si les crédits sont disponibles ou s'étaleront aussi sur 2026.

Il présente les propositions reçues. Le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un prêt relai de 200 000 € sur un an au taux fixe de 3,35 € à échéance annuelle – Frais de dossier de 400 € auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord. Ce prêt peut être remboursé en une seule fois à l'échéance ou par anticipation sans frais.

## **6 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS – La Rochefoucauld**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un enfant de la commune était scolarisé en 2023-2024 en classe ULIS à La Rochefoucauld. La commune de La Rochefoucauld demande une participation au financement de cette classe d'un montant de 1 433,01 €. Il précise que cette participation est obligatoire, l'école de rattachement de cet élève ne disposant pas d'une telle structure. Il demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil valide.

## **7 - Compte rendu des décisions du maire**

Réalisation de 2 emprunts auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord pour financer les travaux de création d'un système d'assainissement collectif au village de La Borderie :

**Décision du Maire n° 2024-05 :** Réalisation d'un emprunt de **60 000 €** (soixante-mille euros) sur 10 ans, échéances annuelles constantes, au taux de 3,70 %, frais de dossier 200 €

**Décision du Maire n° 2024-06 :** Réalisation d'un emprunt relais de **122 000 €** (cent-vingt-deux-mille euros) pour le préfinancement des attributions du FCTVA, sur 12 mois, échéance annuelle au taux de 3,63 %, frais de dossier : 244 €

## **8 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes de la Rochefoucauld-Porte-du-Périgord**

Le rapport ayant été transmis à chaque conseiller avant la séance, Monsieur le Maire demande les observations formulées. Le conseil prend acte du rapport et émet les observations suivantes :

- Apparemment rien n'est fait comme il était prévu.
- Cette CDC a pris trop de compétences non obligatoires ce qui engendre une multiplication d'emplois onéreux loin du terrain communal.
- Les 2 PLUi auraient dû être mutualisés dès le départ de celui de Seuil Charente Périgord.
- Il aurait aussi fallu calculer le coût des transferts de compétences avant de les prendre.
- Le CM d'Ecuras pense que la compétence assainissement collectif doit rester communale car elle pourrait finir « d'enterrer financièrement » la CDC.

## **9 - Questions diverses**

Les colis seront distribués à partir du 07 décembre 2024.

**La séance est levée à 22h45.**

### **FERMETURE POUR LES FETES :**

**MAIRIE** du **mardi 24 décembre 2024 à 12h** au **mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 inclus**.

Reprise le **jeudi 02 janvier 2025**.

**AGENCE POSTALE** du **mardi 24 décembre 2024** au **vendredi 03 janvier 2025 inclus**.

Reprise le **samedi 04 janvier 2025**